



TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

OIC/COMCEC/39-23/D0



COMCEC

**NOTE DU BCC
SUR LA
COOPÉRATION DANS
LE DOMAINE DU
TRANSPORT ET DES
COMMUNICATIONS**

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Novembre 2023

NOTE SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT ET DES COMMUNICATIONS

I. Introduction

L'industrie du transport connaît une croissance plus rapide que jamais. L'évolution du secteur du transport et, par conséquent, les progrès enregistrés dans les infrastructures et les services de transport au cours des dernières décennies sont sans précédent, compte tenu de la montée en flèche de la demande de mobilité liée à l'augmentation du revenu par habitant et aux progrès technologiques. Associé aux nouvelles tendances émergentes dans ce domaine, telles que les systèmes de gestion des transports, les prestataires de transport innovants et la technologie de conduite autonome, l'industrie du transport a traversé une transformation massive. Sans une infrastructure de transport bien planifiée, bien fonctionnelle et efficace, la transformation en douceur de ce secteur vital ne serait pas possible.

Dans ce cadre, les infrastructures de transport sont essentielles au développement économique et social des nations. La qualité des infrastructures de transport est considérée comme une dimension clé de la compétitivité internationale¹ Selon le rapport "Infrastructures jusqu'en 2030", les besoins mondiaux en investissements dans les transports et les infrastructures dépasseraient 11 trillions de dollars sur la période 2009-2030. De plus, selon le rapport Global Infrastructure Hub du G20, qui prévoit les besoins d'investissement en infrastructures au niveau mondial, le coût de la mise à disposition d'infrastructures pour soutenir la croissance économique mondiale et pour combler les lacunes en matière d'infrastructures devrait atteindre 97 Trillions de Dollars Américains d'ici 2040. Le rapport souligne également que chaque année, 3,7 Trillions de Dollars Américains devront être investis dans les infrastructures de transport pour répondre à la demande d'une population mondiale croissante. Il ne s'agit pas seulement d'un défi majeur pour les pays en développement qui doivent créer de nouvelles infrastructures, mais aussi pour les pays développés qui disposent de systèmes de transport vieillissants qui doivent être entretenus ou remplacés.

De plus, en ce qui concerne les transports de surface, on prévoit que le nombre de voyages de passagers routiers et ferroviaires augmentera de 120 % à 230 % d'ici 2050. Le point le plus frappant de cette estimation est le fait que l'on s'attend à ce que la croissance susmentionnée survienne, en particulier dans les pays non membres de l'OCDE, et qu'elle soit comprise de 240 % à 450 %. En outre, le transport routier et ferroviaire de marchandises devrait augmenter de 230% à 420% au cours de la même période.²

De manière similaire, l'industrie des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) est également en croissance et continue d'être une industrie clé de la croissance, de l'innovation, aussi bien que du développement économique et social. La part du secteur des TIC dans le PIB est d'environ 6% dans les pays membres de l'OCDE et relativement moins dans les pays en voie de développement. Avec la diffusion rapide des technologies

1 OCDE, 2012

2 Forum International des Transports (ITF)

numériques dans les pays en voie de développement, ce pourcentage pourrait augmenter à l'avenir. En outre, les contributions indirectes de l'investissement dans les TIC à la croissance économique, grâce à l'amélioration de la productivité totale des facteurs, pourraient être importantes.

Dans ce cadre, l'infrastructure des transports et des communications est un élément essentiel du développement économique et social des pays. La croissance économique et celle de la productivité d'une région donnée dépendent fortement de son infrastructure de transport et de ses systèmes de transport. Les infrastructures de transport jouent un rôle en tant qu'apport de capital pour la production et la génération de richesses. À cet égard, prendre les mesures nécessaires pour préserver le bon fonctionnement du système de transport et allouer des fonds appropriés aux nouveaux investissements dans les infrastructures de transport est essentiel pour préparer les pays pour le futur.

Malgré son impact positif sur la croissance économique et le bien-être social, la croissance rapide des infrastructures et des services de transport peut avoir des impacts significatifs sur l'environnement. Comme la demande d'infrastructures de transport continue d'augmenter, il est essentiel de prendre en compte les impacts environnementaux liés à leur développement et à leur exploitation. La consommation excessive de ressources énergétiques, les déchets qui polluent l'environnement, le bruit, les embouteillages et les accidents de la circulation sont quelques-uns des effets environnementaux et sociaux négatifs du secteur des transports.

Comment les infrastructures de transport peuvent-elles être transformées en un niveau de service plus durable, plus respectueux de l'environnement et, ultimement amélioré sans compromettre leurs impacts positifs actuels, telle est la préoccupation majeure des politiques de transport d'aujourd'hui. La formulation et la mise en œuvre de politiques de transport et d'environnement de manière harmonieuse et coordonnée peuvent apporter une réponse efficace à ce problème. Une telle approche politique conjointe permettrait d'apporter une solution significative pour minimiser les effets négatifs de l'infrastructure de transport sur l'environnement.

En plus d'une approche politique harmonieuse et coordonnée, la mesure des impacts environnementaux des infrastructures de transport à l'aide d'une méthode et d'un modèle précis jouera un rôle essentiel dans l'établissement de politiques fondées sur des preuves pour lutter contre les impacts environnementaux négatifs. Une mesure efficace sera également bénéfique en termes de déplacement des investissements dans les transports vers les zones les moins polluantes et les plus efficaces, et de conception d'infrastructures de transport durables. Dans ce contexte, il est d'une importance vitale de disposer d'un guide applicable décrivant les processus techniques et procéduraux de manière systématique.

Considérant l'importance de la question, le Groupe de Travail sur le Transport et les Communications (GTTC) du COMCEC a consacré ses 20ème et 21ème Réunions à « Mesurer les Impacts Environnementaux des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI ». Le renforcement de la coopération entre les pays membres sur ce thème par le partage d'expériences et de pratiques exemplaires contribuerait directement aux applications qui en découleraient, dans le cadre de la Stratégie du COMCEC.

II. Coopération en matière de transport et de communications sous l'égide du COMCEC

L'amélioration du fonctionnement, de l'efficacité et de la durabilité des transports et des communications dans les États membres est l'objectif principal de la stratégie du COMCEC dans le domaine des transports et des communications. Dans ce cadre, depuis la 38^{ème} Session du COMCEC, le GTTC du COMCEC a élaboré sur les impacts environnementaux des infrastructures de transport lors de ses 20^{ème} et 21^{ème} Réunions.

A. Mesurer les impacts environnementaux des infrastructures de transport dans les Pays Membres de l'OCI (20^{ème} et 21^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications)

Alors que la 20^{ème} Réunion du GTTC (Groupe de Travail sur le Transport et les Communications) du COMCEC s'est tenue virtuellement le 3 mai 2023, la 21^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC s'est tenue les 12-13 Octobre 2023 à Ankara, les deux ayant pour thème "Mesurer les Impacts Environnementaux des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI". Afin d'approfondir les discussions et de contribuer aux débats lors des réunions, un Guide Manuel sur le même thème a été préparé pour les réunions consécutives du GTTC (Groupe de Travail sur le Transport et les Communications) du COMCEC mentionnées ci-dessus. Les conclusions préliminaires du guide manuel ont été présentées lors de la 20^{ème} réunion du GTTC (Groupe de Travail sur le Transport et les Communications) et la version finale du guide a été soumise lors de la 21^{ème} réunion du GTTC (Groupe de Travail sur le Transport et les Communications).

Le Guide Manuel propose un cadre conceptuel, fournit les meilleures pratiques mondiales pour les évaluations des impacts environnementaux des infrastructures de transport, identifie les facteurs clés de succès et les défis dans les pays membres de l'OCI, et propose des recommandations politiques concrètes pour relever ces défis. Le Guide Manuel révèle également les sujets à traiter pour une évaluation efficace des impacts environnementaux des infrastructures de transport et décrit les processus techniques et procéduraux pour mener une meilleure évaluation de l'impact sur l'environnement. En plus des études de cas documentaires examinant les États-Unis, le Royaume-Uni et Singapour, le Guide Manuel comprend une analyse détaillée basée sur des recherches approfondies dans les Pays Membres sélectionnés, à savoir la Malaisie et la Jordanie.

Selon le Guide Manuel, le secteur du transport représente une portion substantielle des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au niveau mondial. L'expansion des réseaux de transport, y compris les routes, les ports et les aéroports, entraîne souvent la déforestation, la destruction de l'habitat et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre GES associées au processus de construction.

Le Guide Manuel montre que d'importantes lois et mesures réglementaires sont mises en œuvre dans le monde entier pour remédier aux impacts des infrastructures et des services de transport sur l'environnement. Par exemple, dans la lignée du Pacte Vert pour l'Europe, les pays Européens se sont fixés comme objectif de réduire les émissions de GES du secteur des transports de 90 % d'ici 2050. Atteindre cet objectif nécessitera des investissements substantiels dans les modes de transport à faibles émissions, tels que les véhicules électriques, les transports publics, la bicyclette, la marche, les carburants alternatifs, le covoiturage et l'autopartage.

De plus, le Guide Manuel attire l'attention sur le fait qu'en dépit de son rôle vital dans le façonnement de la société moderne, le développement des infrastructures de transport se fait souvent au détriment de l'environnement. Compte tenu de cette réalité, il est impératif de gérer efficacement les impacts environnementaux des investissements et des opérations de transport. Cette approche est guidée par des principes clés : anticipation, atténuation, application de l'Évaluation de l'Impact Environnemental (EIE), engagement des parties prenantes, utilisation de méthodologies précises, et compréhension des systèmes et interactions naturels. Ces principes constituent la base d'une gestion environnementale responsable dans le domaine du transport.

En ce qui concerne les pays membres de l'OCI, le Guide Manuel révèle que, d'après l'enquête menée, seule la moitié des personnes interrogées (50,82 %) ont déclaré avoir monétisé les impacts environnementaux dans leurs évaluations de projets.

En outre, étant donné que les méthodes utilisées pour évaluer les implications environnementales sont cruciales, le Guide Manuel souligne que l'application de cadres tels que l'évaluation environnementale stratégique, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, le cadre de gestion environnementale et sociale, le plan de gestion environnementale et les plans de mobilité urbaine durable est pareillement cruciale pour les infrastructures de transport. Dans ce cadre, concernant les méthodologies utilisées pour mesurer les impacts environnementaux des infrastructures de transport dans les Pays de l'OCI, le Guide Manuel conclut que presque la moitié des personnes interrogées (49,21%) utilisent ces méthodologies exemplaires et similaires dans leurs pays.

À la lumière des principales conclusions du guide et des délibérations durant les réunions, la 21^{ème} Réunion du GTTC (Groupe de Travail sur le Transport et les Communications) du COMCEC a formulé les recommandations politiques suivantes :

- Développer/améliorer un système complet et une structure institutionnelle grâce à un cadre juridique et réglementaire solide ainsi que des lignes directrices pour mieux mesurer et évaluer les implications environnementales des infrastructures de transport.
- Améliorer les analyses coûts-avantages, notamment en intégrant les coûts et avantages environnementaux lors de la phase de planification des infrastructures de transport.
- Améliorer la qualité des données et des statistiques des projets d'infrastructure de transport pour mesurer les impacts environnementaux
- Utilisation de l'analyse ex post par le biais de comparaisons statistiques et d'évaluations qualitatives pour atténuer les impacts environnementaux des infrastructures de

transport.

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines par l'amélioration des politiques réglementaires et des formations spéciales en vue d'améliorer la qualité de la mesure et de l'évaluation des projets d'infrastructure de transport.
- Promouvoir des modes de transport et des technologies plus respectueux de l'environnement avec pour objectif de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement.

Tous les documents, y compris le Guide Manuel et les présentations faites lors des Réunions du GT, sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

B. Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section transport et communications. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres au cours des réunions du GTTC

Dans le cadre du 9^{ème} appel à propositions de projets, 2 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2022.

Le premier projet, intitulé « Améliorer la capacité humaine et institutionnelle pour le développement des indicateurs clés de performance dans le secteur du transport des pays de l'OCI », a été mis en œuvre par la Gambie avec deux pays bénéficiaires, à savoir le Sénégal et le Nigéria. Le projet visait à former les fonctionnaires du secteur du transport sur le développement des indicateurs clés de performance.

Le deuxième projet, intitulé « Améliorer le cadre réglementaire pour les PPP dans le secteur du transport dans les pays membres de l'OCI », a été mis en œuvre par le SESRIC avec 29 pays bénéficiaires. Les projets visaient à fournir une formation de renforcement des capacités au personnel des autorités nationales dédiées aux PPP afin d'augmenter les capacités humaines et institutionnelles pour exploiter les PPP comme une prestation de services publics alternatifs et un outil de financement dans le secteur du transport.

En outre, dans le cadre du 10^{ème} appel à propositions de projets, 3 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2023.

Le premier projet, intitulé « Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la création d'une agence chef de file de la sécurité routière », a été mis en œuvre par la Gambie avec le Maroc, comme pays bénéficiaire. Le projet visait à concevoir une feuille de route pour la formulation d'un cadre juridique en vue de la création d'une agence responsable de la sécurité routière en Gambie.

Le deuxième projet, intitulé « Accroître l'utilisation d'outils de financement innovants pour entretenir les infrastructures de transport et les services des fournisseurs de services de transport (TSP) dans les pays membres de l'OCI », a été mis en œuvre par le SESRIC avec 16 pays bénéficiaires. Le projet visait à créer une plateforme pour accroître les capacités

institutionnelles et humaines du personnel des Ministères des Transports et des autres autorités de transport concernées des Pays Membres de l'OCI et à faciliter l'accès à divers outils financiers pour les TSP afin d'atténuer l'impact du COVID-19 sur la fourniture de transport.

Le troisième projet, intitulé « Mise en place d'un mécanisme de renouvellement du parc de véhicules de transport routier au Bénin », a été mis en œuvre par le Bénin avec le Burkina Faso comme pays bénéficiaire. Le projet visait à améliorer la performance des services de transport routier de marchandises au Bénin en mettant l'accent sur le renouvellement des véhicules de transport.

C. COMCEC COVID Réponse

La Réponse COVID du COMCEC (CCR) vise principalement à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur les économies des pays membres. Le programme est basé sur le financement de certains types de projets, qui seront axés sur l'évaluation des besoins, le partage d'expertise et l'octroi de subventions directes aux bénéficiaires finaux.

Dans le cadre du 2^{ème} appel à propositions de projets du COMCEC COVID Réponse, la Gambie a mis en œuvre un projet de partage d'expertise intitulé "Alléger les impacts négatifs de la pandémie de coronavirus sur le sous-secteur du transport aérien de la Gambie et des pays de l'OCI". L'objectif principal du projet était d'apprendre des expériences du pays partenaire, la Turquie, afin de rendre le sous-secteur du transport aérien de la Gambie plus résistant à la pandémie, à court, moyen et long terme.